



ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL FREIBURGER FUSSBALL-VERBAND

C.P. 22 – 1701 Fribourg

☎ 026 466 40 87 – FAX 026 466 65 87

Internet: www.football.ch/aff – E-mail: aff.fv@football.ch

Directive concernant le Futsal, 1^{ère} ligue, AFF

Avec le soutien de l'ASF, l'AFF propose un championnat Futsal au sein de notre association durant l'hiver 10-11.

La commission technique et des juniors émet la directive suivante :

Qualification :

- Art 1 Tout joueur ou joueuse, d'âge Juniors B (dès année de naissance 95) à vétérans, peut jouer dans une équipe Futsal.
L'appartenance à un club n'est pas obligatoire.
Chaque équipe devra déposer, avant le début de la compétition, une liste de joueurs/joueuses pour toute la durée de la compétition.
Le nombre maximum de joueurs/joueuses inscrits pour chaque équipe sera de 20.
Pour les joueurs/joueuses qualifiés dans un club membre de l'ASF : inscrire le N° de passeport
Pour les joueurs/joueuses non-qualifiés dans un club de l'ASF : joindre une photocopie d'une pièce d'identité et le préciser d'une croix sur la liste des joueurs.

Modalités :

- Art 2 : La formation des groupes, le calendrier ainsi que les résultats et classements sont établis par le groupe de travail Futsal.
Ils seront publiés sur internet, site AFF.

Finales :

- Art 3 : Les matchs de la journée finale permettront d'établir le classement définitif du championnat Futsal 1^{ère} ligue – AFF.
- Le calendrier de la journée finale sera établi selon le classement après un tour simple.
 - Le vainqueur du match 1^{ère} – 2^{ème} place sera déclaré champion fribourgeois Futsal pour la saison 10-11.

Convocation :

- Art 4 : Le calendrier sera prévu d'entente avec les équipes inscrites. Chaque responsable recevra la planification. Chaque équipe est tenue de participer à toutes les journées de championnat. En cas d'absence, les amendes de « Forfaits » para.III.8 de l'annuaire sont applicables sans restriction.

2010-2011-futsal-directives-aff.docx



ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL FREIBURGER FUSSBALL-VERBAND

C.P. 22 – 1701 Fribourg

☎ 026 466 40 87 – FAX 026 466 65 87

Internet: www.football.ch/aff – E-mail: aff.fv@football.ch

Arbitrage :

Art 5 : L'arbitrage sera assuré par des arbitres officiels et convoqués par l'AFF.
Le club organisateur de la journée nommera deux responsables de la table officielle : un secrétaire et un chronométrateur.
Les arbitres contrôlent les joueurs à l'aide la liste remise par les clubs au début de chaque journée.
Les arbitres envoient le rapport officiel ASF Futsal au bureau de l'association fribourgeoise de football.

Terrain :

Art 6 : Ils seront préparés selon les prescriptions annexées.

Matches :

Art 7 : Le règlement Futsal 1^{ère} ligue-AFF, édition 10-11, sera appliqué.
Les mesures disciplinaires en cours de match sont également définies dans le règlement Futsal 1^{ère} ligue-AFF, édition 10-11.
Une sanction sera prononcée par la CD (commission de discipline) de l'AFF qu'en cas d'incidents graves de non respect du Fair play.

Administration :

Art 8 : Le club responsable de la journée de championnat :

- organise la buvette
- nomme 1 responsable de manifestation et transmet ses coordonnées à l'AFF
- paie les arbitres
- établit un petit rapport sur le déroulement de la journée, un décompte de la journée avec les frais de location et d'arbitrage et le transmet à l'AFF

Cas non prévus :

Art 9 : Les cas non prévus dans les présentes modalités seront tranchés sans appel par le CC (comité central) de l'AFF.

Fribourg, le 26 octobre 2010
CTJ/Groupe Futsal